

Contrat Cadre de Service

Le présent Contrat Cadre de Service (le « **CCS** ») s'applique à tout Bon de Commande établi entre l'entité contractante de Strategy (« **nous** », « **nos** », « **notre** ») et la personne morale ou physique qui commande des Produits (le « **Client** » ou « **vous** », « **votre** »), et détermine les conditions auxquelles nous vous fournirons les Produits ainsi qu'à vos Sociétés Affiliées. Sauf indication contraire, les mots commençant par une lettre majuscule auront la signification qui leur est donnée à l'Article 10 (Définitions) du présent CCS.

Table des Matières

Titre	Page
ACCES ET UTILISATION DES PRODUITS	1
REDEVANCES ET DROITS D'AUDIT	2
DROITS DE PROPRIETE INTELLECTUELLE ET RESTRICTIONS	2
CONFIDENTIALITE	3
DUREE ET RESILIATION	4
GARANTIE	4
INDEMNISATION	5
LIMITATION DE RESPONSABILITE	5
DISPOSITIONS GENERALES	6
DEFINITIONS	7
ANNEXE A - ENTITE CONTRACTANTE, DROIT APPLICABLE, COMPETENCE, NOTIFICATIONS	10

1. ACCES ET UTILISATION DES PRODUITS

- a. **Accès aux Services.** Sous réserve des conditions du Contrat et de la Documentation, à compter de la date d'entrée en vigueur du Bon de Commande et de tout renouvellement, le cas échéant, nous autorisons vos Utilisateurs Nommés applicables à accéder et utiliser les Services indiqués dans votre ou vos Bons de Commande au cours de la Durée de la Commande applicable, uniquement au soutien de vos activités professionnelles internes.
- b. **Licence de Logiciels On-Premise.** Si votre Bon de Commande comprend une commande de Logiciels « On-Premise » (ces logiciels étant désignés les « **Logiciels On-Prem** »), dans ce cas, et sous réserve des conditions du Contrat et de la Documentation, à compter de la date à laquelle les Logiciels On-Prem vous sont livrés, nous vous accordons une licence limitée, personnelle, non-cessible, non-transférable et non-exclusive pendant la Durée de la Commande indiquée dans votre ou vos Bons de Commande pour (i) installer, reproduire et exécuter ces Logiciels On-Prem sur des serveurs et des postes de travail que vous exploitez ou qui sont exploités par des fournisseurs de services cloud tiers pour votre compte, dans chaque cas, sur le Territoire applicable et (ii) permettre à vos Utilisateurs Nommés applicables d'avoir accès à ces Logiciels On-Prem à partir de ces serveurs et postes de travail, uniquement au soutien de vos activités professionnelles internes.
- c. **Certaines Restrictions.** Le Bon de Commande peut prévoir une quantité déterminée de licences d'Utilisateurs Nommés applicables des Logiciels ou, dans le cas des Logiciels On-Prem, une quantité déterminée de licences CPU. Lorsqu'une quantité déterminée de licences d'Utilisateurs Nommés applicables est précisée, seule cette quantité d'Utilisateurs Nommés applicables peut avoir accès et utiliser ce Logiciel dans un environnement de production et deux environnements hors production. Si une quantité déterminée de licences CPU est précisée, vous ne pouvez installer et exécuter le Logiciel applicable que sur ce nombre de CPU dans un environnement de production et deux environnements hors production, pour les besoins d'une quantité non-précisée d'Utilisateurs Nommés applicables.
- d. **Environnement de Déploiement.** Si un environnement d'exploitation ou de cloud spécifique est spécifié dans le Bon de Commande, le Logiciel applicable ne peut être accessible, installé ou exécuté qu'à partir ou au sein de l'environnement spécifié, à l'exception de tout Logiciel On-Prem nécessitant techniquement un déploiement dans un environnement d'exploitation ou de cloud différent.
- e. **Sociétés Affiliées.** Vos Sociétés Affiliées peuvent nous acheter des Produits en signant avec nous un Bon de Commande qui est régi par les conditions du Contrat. Cela établira un nouveau contrat distinct entre votre Société Affiliée et l'entité Strategy signataire de ce Bon de Commande.
- f. **Restrictions d'Accès et d'Utilisation.** Vous et vos Sociétés Affiliées concernées acceptez de ne pas : (i) accéder, utiliser, copier, afficher, distribuer, transférer, louer, vendre, revendre, concéder en licence ou en sous-licence, ou mettre à disposition les Produits d'une manière ou à des fins non autorisées par le Contrat, notamment d'une manière qui dépasse vos droits d'accès et d'utilisation et qui a pour objet d'éviter le paiement de redevances ou de dépasser les limites ou quotas d'utilisation, ou d'une manière contraire au droit applicable ; (ii) modifier, rétro-concevoir, décompiler ou créer des œuvres dérivées de toute partie des Produits, sauf dans les cas prévus dans la Documentation ou autorisés par la loi applicable ; (iii) entraver ou perturber l'intégrité ou le fonctionnement des Produits ou tenter d'obtenir un accès non autorisé à un Produit ou aux systèmes ou réseaux

associés ; (iv) utiliser les Produits pour développer ou entraîner tout produit ou service concurrent à nos activités ou nos offres ; (v) mettre à la disposition d'un tiers une analyse du fonctionnement ou une analyse comparative des Produits ou des Rapports, sans notre accord écrit préalable ; (vi) utiliser un Produit pour fournir des services de partage de temps (dits « *time-sharing* »), une offre de logiciel SaaS (dit « *Software-As-A-Service* »), des services de service bureau (dits « *service bureau* ») ou tout autre service similaire ou (vii) utiliser les Produits pour stocker ou transmettre du contenu qui est en violation des droits à la protection des données de tiers, qui est en infraction, qui est illégal, qui est délictuel de toute autre manière ou qui constitue un Code Malveillant.

- g. **Responsabilité du Client.** Vous êtes responsable du respect du Contrat par vos représentants et Sociétés Affiliées concernées qui sont autorisés en vertu des présentes à utiliser les Produits ou à y avoir accès via votre compte, ainsi que du bon fonctionnement de votre réseau et de vos systèmes utilisés pour se connecter aux Produits.
- h. **Fourniture d'Autres Services.** Si applicable, nous vous fournirons des Services de Support Technique, des Services de Formation et des Services de Consulting comme stipulé dans chaque Bon de Commande applicable, conformément aux Règles et Procédures Régissant le Support Technique, aux Guides du Service Cloud et à l'Addenda Spécifique au Service alors en vigueur à ce moment-là, sous réserve des conditions du Contrat (y compris toute Addenda Spécifique au Produit applicable).
- i. **Addenda Spécifique aux Produits.** Certains Produits peuvent être soumis aux conditions d'un Addenda Spécifique à un Produit qui prévoit des conditions supplémentaires à l'utilisation d'un tel Produit. Chaque partie respectera l'ensemble des Addenda Spécifiques aux Produits le cas échéant applicables.

2. REDEVANCES ET DROITS D'AUDIT

- a. **Redevances.** L'ensemble des redevances et des modalités de paiement figurant sur le Bon de Commande s'appliquent à votre utilisation des Produits. Sauf dans les cas prévus au présent Contrat et dans la mesure où cela est autorisé par la loi, les obligations de paiement sont non-annulables, et les redevances sont non-remboursables et ne peuvent faire l'objet d'une compensation. Si vous excédez le périmètre de vos droits sur nos Produits, nous pouvons vous facturer ce dépassement et tous les frais de Services de Support Technique y afférents, calculés à partir de nos prix catalogue standards à compter de la date à laquelle vous avez excédé le périmètre de vos droits. Vous acceptez de payer ces factures dans les conditions décrites au présent Contrat. Vous acceptez également, dans l'hypothèse où nous ne proposons plus un Produit pour lequel vous avez excédé le périmètre de vos droits, que les montants dus soient calculés sur la base du plus élevé entre le dernier prix catalogue standard disponible pour ce Produit et le prix catalogue standard actuel de son successeur. Les parties conviennent que ce montant est convenu à titre de paiement pour l'utilisation en excès des Produits et ne constitue pas une pénalité.
- b. **Paiement.** Sauf disposition contraire dans le Contrat, vous acceptez de payer tout montant facturé et non-contesté dans un délai de trente (30) jours à compter de la date de la facture, dans la devise figurant au Bon de Commande. Si vous contestez une facture, vous devez le faire dans les trente (30) jours suivant la date de la facture ; à défaut, la facture sera considérée comme conforme et non-contestée. Les parties conviennent de négocier de bonne foi le règlement rapide de toute contestation portant sur les montants facturés.
- c. **Retard de Paiements.** Si une facture non-contestée reste impayée pendant trente (30) jours ou plus après son échéance, nous pouvons facturer une pénalité de retard égale au moins élevé entre un et demi pour cent (1,5 %) par mois et le taux le plus élevé autorisé par la loi à partir de la date d'échéance jusqu'au complet paiement de ce montant. A l'exception des redevances faisant l'objet d'un litige raisonnable et de bonne foi que les parties s'efforcent de résoudre, en cas de retard de paiement de plus de trente (30) jours et après un préavis d'au moins trente (30) jours qui vous est adressé par écrit, nous pouvons prendre une voire les deux mesures suivantes, : (i) suspendre votre droit d'utiliser le Produit jusqu'au complet paiement de ces montants, et (ii) exiger le paiement anticipé de toutes les redevances impayées au titre de tous les Bons de Commande, de sorte que tous les montants que vous devez payer deviennent immédiatement dus et exigibles.
- d. **Taxes.** Les montants dus en vertu des présentes s'entendent hors taxes. Vous êtes responsable du paiement des Taxes associées à vos achats dans le cadre des présentes, notamment, mais sans s'y limiter, votre utilisation des Produits ou votre accès à ceux-ci. Si nous avons l'obligation légale de payer ou de collecter des Taxes dont vous êtes redevable en vertu des présentes, nous vous facturerons ce montant et vous le réglerez, sauf si vous nous remettez un certificat d'exonération fiscale valide émis par l'administration fiscale compétente. Vous ne pouvez pas déduire de taxes des paiements que vous nous faites, sauf dans la mesure où la loi applicable l'exige, auquel cas vous devez majorer le montant à payer de telle sorte que, après avoir effectué l'ensemble des déductions et des prélèvements requis, nous recevions et conservions (libres de toute charge fiscale sur les Taxes) un montant égal à celui que nous aurions reçu sans ces déductions ou prélèvements. À notre demande, vous nous fournirez la preuve du versement du prélèvement à la source à l'administration fiscale concernée.
- e. **Droits d'Audit.** Dans les cas où un audit est le seul moyen pour nous de vérifier que vos obligations de paiement en vertu du Contrat sont conformes, nous avons le droit (et vous acceptez de coopérer raisonnablement) d'auditer vos livres et registres, pas plus d'une fois par période de 12 mois, dans la mesure du nécessaire pour vérifier cette conformité.

3. DROITS DE PROPRIÉTÉ INTELLECTUELLE ET RESTRICTIONS

- a. **Nos Droits de Propriété Intellectuelle.** Vous acceptez que nous et nos concédants de licence conservions tous les droits, titres et intérêts relatifs à tous les Produits (notamment les Mises à Jour correspondantes). A l'exception des droits limités prévus au Contrat, aucun droit, titre, ni intérêt sur les Produits ne vous est accordé. Vous ne pouvez pas supprimer, ni masquer les mentions

ou légendes relatives à la propriété intellectuelle ou aux droits de propriété exclusifs qui figurent ou sont apposés sur tout élément issu des Produits.

- b. **Données Client et Utilisation en vue d'Améliorer les Services.** Vous détenez l'ensemble des droits, titres et intérêts relatifs à vos Données Client. Vous nous accordez une licence non-exclusive, mondiale et irrévocable d'utilisation des Données Client aux fins d'exploiter, de prendre en charge ou d'améliorer les Produits, y compris de la manière dont ils vous ont été fournis. En outre, nous pouvons collecter des données d'utilisation et de diagnostic, qui ne contiennent pas de Données Protégées, dans le cadre de votre utilisation des Produits pour nous aider à fournir, supporter et améliorer nos Produits.
- c. **Licences d'Evaluation.** Nous pouvons proposer, à notre entière discrétion, certaines fonctionnalités ou certains Produits en avant-première, ou dans une version alpha, beta, expérimentale ou toute autre version préliminaire (chacun, un « **Produit d'Evaluation** »). Vous ne pouvez utiliser les Produits d'Evaluation qu'à des fins de test et d'évaluation internes. Nous pouvons interrompre, modifier, résilier ou cesser tout support au titre des Produits d'Evaluation à tout moment et sans préavis, et nous pouvons décider de ne pas inclure ces caractéristiques et fonctionnalités dans les Produits à la disposition du public. Vous acceptez, une fois que vous avez utilisé un Produit d'Evaluation, que vos contenus ou vos données puissent être affectés de telle sorte qu'il peut vous être impossible de revenir à une version antérieure, qui n'est pas d'évaluation, d'une fonctionnalité ou d'un Produit identique ou similaire. De plus, si une telle réversion est possible, il se peut que vous ne puissiez pas retourner ou restaurer les données créées dans le Produit d'Evaluation vers cette version antérieure, hors version d'évaluation. En outre, il se peut que vous ne puissiez pas récupérer les contenus ou données si votre droit d'utilisation d'un Produit d'Evaluation expire avant que vous n'ayez acheté le droit d'utiliser les Produits, hors version d'évaluation. NOUS EXCLUONS EXPRESSÉMENT TOUTE GARANTIE, EXPRESSE OU TACITE, CONCERNANT LE CARACTERE COMPLET, VÉRIFIÉ, TESTÉ, DÉPOURVU D'ERREURS OU D'ADAPTATION A UN USAGE PARTICULIER DES PRODUITS D'EVALUATION QUI VOUS SONT FOURNIS OU QUI POURRAIENT VOUS ÊTRE FOURNIS À L'AVENIR. LES PRODUITS D'EVALUATION ET TOUTE LA DOCUMENTATION AFFÉRENTE SONT FOURNIS, À TOUT MOMENT, EN L'ÉTAT, AVEC TOUS LEURS DÉFAUTS, TELS QU'ILS SONT DISPONIBLES EN L'ÉTAT.

4. **CONFIDENTIALITÉ**

- a. **Confidentialité.** Chaque partie (en sa qualité de « **Partie Destinataire** ») peut recevoir des Informations Confidentielles de l'autre partie au cours de la durée du Contrat. En conséquence, chaque partie s'engage à faire preuve du même niveau de diligence que celui qu'elle applique à la protection de la confidentialité de ses propres informations confidentielles de même nature (et au minimum une diligence raisonnable), et s'engage en outre à : (i) ne pas utiliser les Informations Confidentielles de l'autre partie (la « **Partie Emettrice** ») à des fins autres que celles prévues au Contrat, et (ii) sauf autorisation écrite de la Partie Emettrice, limiter l'accès aux Informations Confidentielles de la Partie Emettrice à ses salariés et sous-traitants, ainsi qu'à ceux de ses Sociétés Affiliées, qui ont besoin d'y avoir accès à des fins conformes au Contrat et qui sont liés par des obligations de confidentialité envers la Partie Destinataire garantissant un niveau de protection des Informations Confidentielles qui n'est pas significativement moindre que celui prévu aux présentes. Chaque partie accepte de préserver la confidentialité des Informations Confidentielles de l'autre partie pendant la durée du Contrat et pendant une période de 5 ans après la résiliation ou l'expiration du Contrat (sauf en ce qui concerne les Informations Confidentielles qui sont considérées comme des secrets commerciaux en vertu de la loi applicable couvertes par des obligations de confidentialité à durée indéterminée).
- b. **Communications Autorisées.** Si une Partie Destinataire est tenue, en vertu d'une loi, d'un règlement ou d'une décision de justice, de divulguer des Informations Confidentielles de la Partie Emettrice, la Partie Destinataire doit, dans la mesure autorisée par la loi, en informer préalablement la Partie Emettrice par écrit et coopérer à toute action de la Partie Emettrice visant à obtenir un traitement confidentiel des Informations Confidentielles, notamment la possibilité de saisir l'autorité administratif ou judiciaire compétente.
- c. **Mesures Conservatoires.** La Partie Destinataire reconnaît que la divulgation d'Informations Confidentielles entraînerait un préjudice substantiel pour lequel une simple indemnisation financière ne constituerait pas à elle seule un remède suffisant. Par conséquent, en cas de divulgation d'Informations Confidentielles par la Partie Destinataire, la Partie Emettrice sera en droit de demander des mesures d'urgence appropriées, en complément de tout autre recours dont elle pourrait disposer en vertu de la loi.
- d. **Restitution des Informations Confidentielles.** Sur demande écrite de la Partie Emettrice, à l'exception des copies électroniques effectuées dans le cadre des sauvegardes réseau normales ou de toute autre clause du présent Contrat, la Partie Destinataire renverra rapidement à la Partie Emettrice ou détruira (et fournira une attestation écrite de cette destruction) tous les éléments contenant ou reproduisant des Informations Confidentielles de la Partie Emettrice.
- e. **Données à Caractère Personnel et Sécurité des Données.** Vous ne nous transfèrerez pas ou ne nous donnerez pas accès à des Données Protégées dans le cadre du Contrat, à l'exception des Données Protégées relatives à vos points de contact ou celles qui sont téléchargées ou transférées vers un Service Cloud. Nous avons mis en œuvre des mesures techniques, organisationnelles et de sécurité appropriées conçues pour préserver et protéger les Données Protégées que vous nous avez fournies et nous ne pourrions accéder à, utiliser et transférer ces Données Protégées à nos Sociétés Affiliées et à des tiers (notamment situés en dehors de l'Espace Economique Européen) qu'aux fins de nous acquitter de nos obligations et d'exercer nos droits, de vous fournir des informations et de nous conformer à nos obligations légales et en matière d'audit. Si vous téléchargez ou transférez des Données Protégées vers un Service Cloud, vous activerez le cryptage des caches pour les rapports (dit « *report caches* ») et des cubes intelligents (dit « *intelligent cubes* ») qui sont sauvegardés sur le disque.

5. DUREE ET RESILIATION

- a. **Durée.** Le Contrat entre en vigueur à la date d'entrée en vigueur de votre premier Bon de Commande (sauf dans l'hypothèse où les parties signent réciproquement le présent CCS avant tout Bon de Commande, auquel cas le Contrat entre en vigueur à la date du présent CCS) et restera en vigueur jusqu'à sa résiliation conformément aux stipulations du Contrat. Si aucun Bon de Commande n'est en vigueur, chaque partie peut résilier le Contrat sous réserve d'en informer l'autre partie par écrit. En outre, vous pouvez résilier le Contrat à votre convenance en nous en informant par écrit, étant entendu que vous restez redevable du paiement de tous les autres montants qui auraient été dus en vertu du Contrat s'il n'avait pas été résilié de manière anticipée.
- b. **Droit de Résiliation.** Chaque partie peut résilier le Contrat (notamment tous les Bons de Commande associés) si l'autre partie : (i) commet une violation grave du Contrat (et à titre de précision, un défaut de paiement des redevances par le Client constitue une violation grave du Contrat) et ne parvient pas à réparer cette violation grave dans les trente (30) jours suivant la réception d'une notification écrite de la partie qui résilie le Contrat ; (ii) cesse ses activités sans successeur ; ou (iii) se place sous la protection d'une procédure collective de faillite, de redressement judiciaire, d'acte de fiducie (*trust deed*), de conciliation avec ses créanciers (*creditors' arrangement*), de concordat (*composition*) ou de toute procédure comparable, ou si une telle procédure est engagée contre ladite partie et n'est pas rejetée dans les soixante (60) jours (dans la mesure où une telle résiliation n'est pas interdite par la loi).
- c. **Effet de la Résiliation.** Si vous résiliez le Contrat en raison d'une violation grave de notre part de celui-ci ou s'il est résilié conformément aux Articles 6.b ou 9.a, nous vous rembourserons toutes les redevances prépayées qui n'ont pas été engagées avant la date de résiliation. Si nous résilions le Contrat en raison d'une violation grave du Contrat de votre part ou si vous le résiliez à votre convenance, vous paierez tous les autres montants qui auraient été dus en vertu du Contrat s'il n'avait pas été résilié de manière anticipée. Si vous en faites la demande par écrit dans les trente (30) jours suivant l'expiration ou la résiliation du Contrat, nous vous fournirons toutes les Données Client dont nous disposons dans notre format standard d'exportation de base de données, sans frais supplémentaires. En cas de résiliation du Contrat ou de tous les Bons de Commande associés, le Contrat, toutes les licences de Produits et votre droit d'accéder ou recevoir les Services (et nos obligations de fournir des Services) prendront fin. Lorsqu'une licence de Produit expire ou est résiliée, vous devez immédiatement cesser d'utiliser le Produit.
- d. **Survie.** Les Articles 2, 3.a, 3.b, la dernière phrase de 3.c, 4, 5, 6, 7, 8, 9, 10, l'Annexe A du présent CCS et l'Addenda Spécifique aux Territoires resteront en vigueur après la résiliation ou l'expiration du Contrat.

6. GARANTIE

- a. **Garantie Réciproque.** Chaque partie déclare et garantit à l'autre partie qu'elle a valablement conclu le Contrat et qu'elle dispose du pouvoir juridique de le faire et que, dans le cadre de l'exécution du Contrat, elle s'engage à respecter toutes les lois qui lui sont applicables.
- b. **Garantie applicable aux Produits.** Au titre des Produits et des Mises à Jour que vous recevez en vertu d'un Bon de Commande (autres que les Services de Consulting, les Services de Formation ou le Service de Support Technique, pour lesquels la seule garantie applicable figure à l'Article 6.c), nous garantissons et nous nous engageons pendant la Durée de la Commande applicable (ou pour le Logiciel sous licence dite « perpétuelle », pendant une durée de 6 mois à compter de la date d'entrée en vigueur d'un Bon de Commande), (i) à ce que ces Produits fonctionnent de manière substantiellement conforme aux spécifications techniques de la Documentation, (ii) à ce que la fonctionnalité de chacun de ces Produits ne soit pas significativement réduite par nous, et (iii) à scanner ces Produits à l'aide d'un programme reconnu de détection de virus et nous feront des efforts commercialement raisonnable pour supprimer tout Code Malveillant détecté avant la mise en circulation. En cas de violation de la garantie mentionnée ci-dessus, votre seul recours et notre seule et entière responsabilité seront (x) la correction des erreurs sur le Produit qui ont causé la violation de cette garantie, (y) le remplacement de ce Produit par un logiciel de fonctionnalité significativement équivalente, ou (z) si nous ne pouvons pas réaliser (x) ou (y) ci-dessus malgré nos efforts raisonnables après 60 jours, alors l'une ou l'autre des parties peut résilier le Bon de Commande pour le Produit concerné, et nous vous rembourserons les redevances prépayés pour le Produit résilié au titre des périodes postérieures à la date effective de résiliation.
- c. **Garantie applicable aux Services de Consulting, de Formation et de Support Technique.** Pendant la Durée de la Commande applicable, nous garantissons que les Services de Consulting, les Services de Formation ou les Services de Support Technique que nous fournissons dans le cadre des Services seront exécutés (i) avec compétence et de manière professionnelle, conformément aux normes et pratiques généralement acceptées dans le secteur, et (ii) conformément à toutes les conditions essentielles énoncées dans l'énoncé des travaux applicable. En cas de violation de la garantie mentionnée ci-dessus, votre seul recours et notre seule et entière responsabilité seront (x) la mise en œuvre d'efforts commercialement raisonnables pour exécuter de nouveau ces Services conformément aux conditions de la garantie susmentionnée ou (y) si nous ne pouvons pas réaliser (x) ci-dessus malgré nos efforts raisonnables après 60 jours, l'une ou l'autre partie pourra résilier le Service concerné et nous vous rembourserons les redevances prépayés pour ce Service au titre des périodes postérieures à la date effective de la résiliation.
- d. **Exclusion de Garantie.** SAUF DISPOSITION EXPRESSE DU CONTRAT ET AU MAXIMUM DE CE QUI EST AUTORISÉ PAR LA LOI APPLICABLE, NOUS NE DONNONS AUCUNE GARANTIE DE QUELQUE NATURE QUE CE SOIT, EXPRESSE, TACITE, LÉGALE OU AUTRE, ET DÉCLINONS SPÉCIFIQUEMENT TOUTE GARANTIE TACITE, NOTAMMENT TOUTE GARANTIE PORTANT SUR LA VALEUR COMMERCIALE ET L'ADAPTATION À UN USAGE PARTICULIER. NOUS NE GARANTISSONS PAS QUE LES PRODUITS NE CONTIENDRONT AUCUNE ERREUR OU NE SUBIRONT AUCUNE INTERRUPTION. LES GARANTIES LIMITÉES PRÉVUES AU CONTRAT SONT LES SEULES ET UNIQUES GARANTIES QUI VOUS SONT ACCORDÉES.

7. INDEMNISATION

- a. **Indemnisation par Nous.** Nous vous défendrons (ainsi que vos Sociétés Affiliées, directeurs, dirigeants, salariés et agents), à nos frais, en cas de Revendications et nous vous indemniserons et dégagerons de toute responsabilité (ainsi que vos Sociétés Affiliées, directeurs, dirigeants, salariés et agents) en cas de Préjudice que vous pourriez subir dans le cadre de ces Revendications d'une tierce partie, mais uniquement dans la mesure où ces Revendications d'une tierce partie résultent d'une accusation selon laquelle votre utilisation des Produits, telle que prévue aux présentes, contrevient aux droits de propriété intellectuelle d'une tierce partie, ou en cas de décès, préjudice corporel ou dommage à des biens meubles corporels en raison d'une négligence grave ou d'une faute intentionnelle de notre personnel dans le cadre de la fourniture de Services dans vos locaux. Cependant, nous n'aurons aucune obligation d'indemnisation envers vous si la Revendication ou le Préjudice découle (i) d'un accès, d'une utilisation, d'une reproduction, d'une distribution ou d'une modification de tout Produit d'une manière non autorisée par le Contrat ou en violation de la loi ; (ii) du fait que nous ayons utilisé des éléments ou des données (notamment les Données Client) que vous ou un tiers nous avez fournis d'une manière autorisée par le Contrat; (iii) du fait que vous ayez utilisé des Produits en association avec tout autre produit ou service non fourni par nous ; (iv) du fait que vous ayez utilisé une version antérieure des Produits ; et (v) du fait que vous ayez utilisé un Produit d'Évaluation.
- b. **Recours pour Indemnisation.** Si nous estimons de manière raisonnable que l'utilisation que vous faites des Produits pourrait donner lieu à une Revendication d'indemnisation conformément à l'Article 7.a, nous avons alors le droit, à notre discrétion et à nos frais de : (i) remplacer ou modifier ce Produit pour le mettre en conformité en s'assurant qu'il dispose d'une fonctionnalité substantiellement équivalente, (ii) nous procurer pour vous le droit de continuer à utiliser ce Produit conformément aux dispositions du Contrat, ou (iii) si nous ne sommes pas en mesure (i) ou (ii) ci-dessus malgré nos efforts raisonnables après un délai de 60 jours, chacune des parties peut alors résilier le Contrat, auquel cas notre seule et entière responsabilité, outre les obligations d'indemnisation figurant au présent article, sera de vous rembourser les redevances prépayées pour le Produit résilié qui aurait dû être fourni après la date effective de résiliation.
- c. **Indemnisation par le Client.** Vous nous défendrez (ainsi que nos Sociétés Affiliées, directeurs, dirigeants, salariés et agents), à vos frais, en cas de Revendications, et vous nous indemnisez et dégagerez de toute responsabilité (ainsi que nos Sociétés Affiliées, directeurs, dirigeants, salariés et agents) en cas de Préjudice que nous pourrions subir dans le cadre de ces Revendications d'une tierce partie, mais uniquement dans la mesure où ces Revendications d'une tierce partie découlent (i) du fait que vous ayez utilisé des Produits en violation du Contrat, (ii) du fait que nous ayons utilisé des Données Client d'une manière autorisée en vertu du Contrat, et (iii) du fait que nous ayons suivi les instructions que vous nous avez données dans le cadre de l'exécution de tout Service ou de la création de tout livrable pour vous en vertu des présentes, si ces Revendications ne seraient pas survenues en l'absence de telles instructions.
- d. **Procédures d'Indemnisation ; Contrôle du Contentieux.** Les obligations de la parties qui indemnise en vertu des présentes ne naissent que si la partie indemnisée : (i) notifie par écrit la Revendication dans les plus brefs délais à la partie qui indemnise (étant entendu qu'un retard de notification ne libère pas la partie qui indemnise de ses obligations en vertu du présent article, sauf dans la mesure où la partie qui indemnise subit un préjudice du fait de ce retard) ; (ii) donne à la partie qui indemnise le contrôle exclusif de la défense et du règlement de ladite Revendication (étant entendu que la partie qui indemnise ne peut pas résoudre une telle Revendication en engageant la responsabilité de la partie indemnisée ou en reconnaissant une faute de sa part sans son consentement) ; et (iii) fournit à la partie qui indemnise, aux frais de cette dernière, toutes les informations raisonnables nécessaires pour assurer sa défense dans le cadre de cette Revendication ou la résoudre. Le présent Article 77 définit les recours exclusifs de la partie indemnisée et les seules obligations de la partie qui indemnise en ce qui concerne l'objet de ces articles.

8. LIMITATION DE RESPONSABILITE

- a. **EXCLUSIONS.** AU MAXIMUM DE CE QUI EST AUTORISÉ PAR LA LOI, AUCUNE DES PARTIES NE SERA TENUE POUR RESPONSABLE ENVERS L'AUTRE PARTIE EN CAS DE PRÉJUDICES OU DOMMAGES INDIRECTS, ACCESSOIRES, SPÉCIAUX, PUNITIFS OU CONSÉCUTIFS DÉCOULANT DU CONTRAT, NOTAMMENT LE PRÉJUDICE POUR PERTE D'UTILISATION, PERTE OU INEXACTITUDE DE DONNÉES, INTERRUPTION D'ACTIVITÉ, FRAIS DE RETARD, FRAIS DE RECouvreMENT, MANQUE À GAGNER, DANS CHAQUE CAS, QUE CETTE PARTIE AIT ÉTÉ OU NON INFORMÉE DE LA POSSIBILITÉ DE TELS PRÉJUDICES OU DOMMAGES. LES EXCLUSIONS QUI PRÉCÈDENT NE S'APPLIQUENT PAS : (I) EN CAS DE NÉGLIGENCE GRAVE, FRAUDE, FAUTE INTENTIONNELLE OU VIOLATION DE LA LOI APPLICABLE COMMISE PAR UNE PARTIE, (II) À VOS OBLIGATIONS DE PAIEMENT AU TITRE DES PRÉSENTES, (III) AUX OBLIGATIONS D'UNE PARTIE AU TITRE DE L'ARTICLE 77 (INDEMNISATION), ET (IV) À LA VIOLATION PAR UNE PARTIE DES DROITS DE PROPRIÉTÉ INTELLECTUELLE DE L'AUTRE PARTIE (COLLECTIVEMENT, « **EXCLUSIONS** »).
- b. **Limitation de Responsabilité.** SAUF EN CE QUI CONCERNE LES EXCLUSIONS, ET AU MAXIMUM DE CE QUI EST AUTORISÉE PAR LA LOI, LA RESPONSABILITÉ TOTALE CUMULÉE DE L'UNE OU L'AUTRE DES PARTIES OU DE SES SOCIÉTÉS AFFILIÉES DÉCOULANT DU CONTRAT OU Y AFFÉRENTE, QU'ELLE SOIT CONTRACTUELLE, DÉLICTEUELLE OU AUTRE, NE DÉPASSERA EN AUCUN CAS LE PLUS ÉLEVÉ DES MONTANTS SUIVANTS : (I) 300 000 \$ (OU 1 000 \$ POUR LA RESPONSABILITÉ DÉCOULANT DE L'UTILISATION DE PRODUITS D'ÉVALUATION UNIQUEMENT) OU (II) LES REDEVANCES PAYÉES OU DUES EN VERTU DU CONTRAT AU COURS DE LA PÉRIODE DE 12 MOIS PRÉCÉDANT LA RECLAMATION ; SAUF DANS LE CADRE DE TOUTE RESPONSABILITÉ DÉCOULANT DE LA DIVULGATION NON-AUTORISÉE DES DONNÉES CLIENT RÉSULTANT DIRECTEMENT DU NON-RESPECT DE NOS OBLIGATIONS EN MATIÈRE DE SÉCURITÉ DES DONNÉES FIGURANT DANS LE CONTRAT OU DANS LA DOCUMENTATION, POUR LAQUELLE NOTRE

RESPONSABILITÉ TOTALE CUMULÉE À VOTRE ÉGARD SERA LE PLUS ÉLEVÉ DES MONTANTS SUIVANTS : (I) 600 000 \$ OU (II) DEUX FOIS LES REDEVANCES PAYÉES OU DUES EN VERTU DU CONTRAT AU COURS DE LA PÉRIODE DE 12 MOIS PRÉCÉDANT LA RECLAMATION.

9. DISPOSITIONS GÉNÉRALES

- a. **Droit de Cession du Contrat.** Le Contrat lie et bénéficie à chacune des parties, leurs successeurs et ayants droit. Vous ne pouvez pas céder ou transférer le Contrat sans notre consentement écrit, sauf en cas de cession du Contrat à votre successeur dans le cadre d'une fusion, d'une réorganisation ou d'une cession d'actifs ou de votre capital après notification écrite dans les meilleurs délais. Si vous cédez ou transférez le Contrat à l'un de nos concurrents, nous pouvons résilier le Contrat après notification écrite. Toute tentative de transfert ou de cession du Contrat en violation de celui-ci sera nulle et non avenue.
- b. **Nom et Logo du Client.** Chaque partie a le droit de publier des communiqués de presse convenus d'un commun accord comprenant une citation d'un des dirigeants de l'autre partie. Vous nous accordez le droit d'utiliser votre nom et votre logo à la seule fin de vous identifier comme client et dans le cadre de ces communiqués de presse.
- c. **Entité Contractante, Droit Applicable et Compétence.** L'entité contractante pour Strategy, le droit applicable et la compétence juridictionnelle exclusive au titre du Contrat et de tout procès ou autre procédure découlant du Contrat seront déterminés par le pays indiqué sous l'adresse « Envoyé à » sur un Bon de Commande (« **Territoire** »), et figurent à l'Annexe A du CCS, nonobstant les règles relatives aux conflits de loi et la Convention des Nations Unies sur les Contrats de Vente Internationale de Marchandises. Les deux parties acceptent irrévocablement la compétence exclusive des juridictions prévues à l'Annexe A du CCS et renoncent à tout droit à un procès devant un jury dans le cadre d'une telle procédure. En cas de différend découlant du Contrat, la partie ayant gain de cause aura le droit de recouvrer les frais engagés pour faire valoir sa demande, y compris les honoraires d'avocat raisonnables.
- d. **Addenda Spécifique aux Territoires.** En fonction du Territoire indiqué sur votre Bon de Commande, certaines clauses spécifiques à ce territoire sont prévues dans l'Addenda Spécifique aux Territoires, qui complète et amende le présent Contrat pour votre utilisation des Produits dans le cadre de ce Bon de Commande. Si votre Société Affiliée signe son propre Bon de Commande dans le cadre du Contrat, toute réclamation concernant ce Bon de Commande entre les parties à celui-ci sera soumise aux dispositions applicables de l'Addenda Spécifique aux Territoires pour le Territoire figurant sur ce Bon de Commande.
- e. **Force Majeure.** Aucune des parties ne sera tenue responsable envers l'autre en cas de retard ou de défaut d'exécution d'une obligation en vertu du Contrat (à l'exception d'un défaut de paiement des redevances) si le retard ou la défaillance résulte d'une cause échappant au contrôle raisonnable de cette partie, notamment les cas de force majeure, conflits sociaux ou autres désordres industriels, actions de tiers échappant au contrôle des parties, intrusions dans le réseau ou attaques par déni de service, pannes systémiques d'électricité, télécommunications ou systèmes informatiques, Internet, fournisseurs de services Internet, sites d'hébergement, matériel, logiciels, systèmes d'alimentation ou défaillances de fournisseurs de services publics échappant au contrôle des parties, tremblements de terre, tempêtes ou autres phénomènes naturels, embargos, émeutes, urgences en matière de santé publique (y compris pandémies et épidémies), actes ou décisions des pouvoirs publics, actes de terrorisme ou guerres.
- f. **Notification.** Sauf si notre documentation en dispose autrement en ce qui concerne certaines notifications spécifiques que nous vous délivrons, toute notification, approbation ou autre communication nécessaire ou prévue au Contrat sera effectuée par écrit et sera réputée avoir été donnée lorsqu'elle aura été (i) remise en mains propres, (ii) envoyée par courrier électronique ou (iii) envoyée par un service postal express. Vous adresserez ces notifications à l'adresse applicable prévue à l'Annexe A du CCS en fonction de votre Territoire. Les notifications qui vous sont destinées seront envoyées à l'adresse mentionnée sur le Bon de Commande. Chaque partie peut modifier le destinataire de ces notifications en adressant une notification à l'autre partie.
- g. **Contrats de Reventes.** Si vous passez une commande de Produits auprès d'un revendeur agréé (le « **Revendeur** »), (i) ce document constituera un Bon de Commande en vertu du Contrat et (ii) vos obligations de paiement dans le cadre de cette commande seront à l'égard du Revendeur, étant précisé que toute commande entre vous et le Revendeur concernant des produits qui ne sont pas nos Produits ne sera pas régie par le présent Contrat. Il est également précisé que l'utilisation que vous ferez de nos Produits sera régie exclusivement par les conditions du présent Contrat, et ce dernier annulera et remplacera toute condition supplémentaire ou contradictoire figurant dans votre commande auprès du Revendeur. Aucune disposition prévue dans une commande avec un Revendeur ne sera réputée modifier le Contrat, sauf autorisation écrite préalable de notre part. Le défaut de paiement des redevances dues à un Revendeur dans le cadre d'une commande de Produits constituera une violation grave du présent Contrat.
- h. **Intégralité du Contrat et Hiérarchie.** Nonobstant toute disposition contraire, le Contrat constitue l'intégralité de l'accord entre les parties en ce qui concerne son objet. En cas de conflit, les stipulations d'un Bon de Commande (ne comprenant pas les dispositions contraires ou complémentaires prévues dans une proposition du Client, d'un bon de commande du Client ou tout autre document, qui seront nulles et non avenues) prévaudront sur les clauses du présent CCS et sur tout autre annexe ou addenda, mais uniquement en ce qui concerne votre utilisation des Produits régis par ce Bon de Commande. En cas de conflit entre les stipulations de l'Addenda Spécifique aux Services et le présent CCS, les stipulations de l'Addenda Spécifique aux Services prévaudront, mais uniquement en ce qui concerne les Services applicables qui vous sont fournis et qui sont régis par cet Addenda Spécifique aux Services. Le Contrat annule et remplace l'ensemble des accords, propositions ou déclarations antérieurs et concomitants, écrits ou oraux, concernant son objet et est conclu sans considération d'aucune promesse ou déclaration autre

que celles contenues dans le présent Contrat. En cas de conflit entre la version anglaise du Contrat et toute autre version ou traduction de celui-ci prévue aux présentes, la version anglaise prévaudra. La dernière version du Contrat prévue dans un Bon de Commande régira tous vos autres Bons de Commande.

- i. **Recours Cumulatifs.** Sauf stipulation contraire du Contrat, les droits, pouvoirs ou recours conférés à une partie en vertu du Contrat ne s'excluent pas mutuellement. Chacun de ces droits, pouvoirs ou recours sera cumulatif et s'ajoutera à tout autre droit, pouvoir ou recours dont dispose cette partie, que ce soit en droit, en équité ou à tout autre titre.
- j. **Relations entre les Parties.** Les parties sont des contractants indépendants. Le Contrat ne crée pas et n'a pas pour but de créer une relation de partenariat, de franchise, de joint-venture, d'agence, de fiducie ou d'emploi entre les parties. Sauf indication contraire du Contrat, le Contrat ne confère ou n'est censée conférer de droits à une personne qui n'y est pas partie. Il n'est pas prévu qu'il y ait de tiers bénéficiaires au Contrat.
- k. **Contrôle des Exportations.** Chaque partie doit se conformer à l'ensemble des lois et règlements applicables en matière d'importation, de réimportation, de sanctions, d'anti-boycott, d'exportation et de réexportation, notamment les lois et règlements s'appliquant à une société américaine, telles que les *Export Administration Regulations* (EAR) et les programmes de sanctions économiques mis en œuvre par l'*Office of Foreign Assets Control* (OFAC). Vous reconnaissez que (i) le transfert direct ou indirect d'un Produit contraire à la loi des États-Unis ou à toute autre loi applicable est interdit ; (ii) vous n'êtes pas une Partie Exclue ou situé dans un Pays Exclu ; (iii) vous n'êtes pas contrôlé par Partie Exclue ou située dans un Pays Exclu et vous n'êtes pas contrôlé par ou agissez pas au nom d'une Partie Exclue ou d'une personne ayant son siège social ou située dans un Pays Exclu ; et (iv) ni vous ni aucun de vos salariés, agents ou sous-traitants ne transférera ou n'autorisera le transfert d'un Produit à une Partie Exclue ou vers un Pays Exclu. Vous ne devez pas vendre, exporter, réexporter, transférer, détourner ou mettre à disposition des Produits à un utilisateur final ou pour une utilisation finale figurant à l'Article 15 C.F.R. Part 744 de l'EAR, incluant, mais sans s'y limiter, la conception, la production ou l'utilisation d'activités ou de systèmes d'armes nucléaires, de missiles ou d'armes chimiques et biologiques.
- l. **Divers.** Les parties peuvent signer le Contrat et tous les documents qui en découlent en plusieurs exemplaires, chacun d'entre eux étant considéré comme un original et comme un seul et même accord. Les parties seront engagées par leurs signatures qu'elles soient manuscrites ou électroniques. Les titres des articles ne sont utilisés que pour des raisons de commodité et ne doivent pas influencer l'interprétation du Contrat. Si une clause du Contrat est jugée contraire à la loi par un tribunal compétent, cette clause sera modifiée par le tribunal et interprétée de manière à atteindre au mieux les objectifs de la clause initiale, au maximum de ce qui est autorisé par la loi, et les autres clauses du Contrat resteront en vigueur. La renonciation à un droit quelconque en vertu du Contrat n'est effective que si elle est effectuée par écrit et uniquement à l'encontre de la partie qui a signé cet écrit. Tout avenant, dérogation ou modification du Contrat doit être effectué par écrit et être signé par les deux parties. Sauf indication contraire dans le présent Contrat (notamment dans tout Addenda Spécifique aux Territoires), les références suivantes : « dollars », « \$ » ou « US\$ », dans le présent Contrat, correspondent aux dollars des États-Unis.
- m. **Évènement Strategy World.** Si vous achetez un pass Strategy World via un Bon de Commande, ce pass n'est pas remboursable et n'est valable que pour le prochain évènement Strategy World ayant lieu après la signature d'un Bon de Commande, n'a aucune valeur résiduelle s'il n'est pas utilisé pour le prochain évènement Strategy World et ne peut pas être utilisé pour assister à tout autre évènement Strategy World.

10. DEFINITIONS

Sauf s'ils sont définis autrement dans le présent Contrat, les termes suivants commençant par une majuscule auront les significations précisées ci-dessous.

- a. « **Société Affiliée** » désigne toute personne physique ou morale contrôlant, contrôlée ou sous contrôle commun d'une partie au Contrat, que ce soit directement ou indirectement, le terme « **Contrôle** » désignant le pouvoir juridique de diriger ou de déterminer la direction générale de la société, du groupement ou de toute autre entité juridique.
- b. « **Contrat** » désigne le présent CCS et ses annexes ou addenda (notamment l'Addenda Spécifique aux Territoires), tout Addenda Spécifique à un Service et Addenda Spécifique à un Produit applicable, ainsi que tout Bons de Commande qui fait référence au présent CCS.
- c. « **Revendication** » désigne toute demande, réclamation, procès ou procédure effectué ou intenté à votre encontre par une tierce partie.
- d. « **Service Cloud** » désigne une de nos offres que nous gérons pour votre compte dans un environnement cloud, telle que spécifiquement décrite dans le Guide du Service Cloud applicable.
- e. « **Guide du Service Cloud** » désigne le Guide du Service Cloud disponible à l'adresse strategysoftware.com, tel que ponctuellement modifié par nous.
- f. « **Informations Confidentielles** » désigne toutes les informations identifiées comme confidentielles au moment de leur divulgation par la Partie Emettrice ou dont la Partie Destinataire devrait raisonnablement savoir qu'elles sont confidentielles ou privées en raison de la nature des informations divulguées et des circonstances entourant la divulgation. Toutes les Données Client seront considérées comme vos Informations Confidentielles sans besoin d'aucune mention ni autre désignation. Tous les Logiciels, les Services ainsi que les dispositions du Contrat seront considérés comme nos Informations Confidentielles, sans besoin d'aucune mention ni autre désignation. Cependant, les Informations Confidentielles ne comprennent pas les informations dont la Partie Destinataire peut démontrer que : (i) elles étaient légitimement en sa possession ou connues d'elle avant la

réception des Informations Confidentielles ; (ii) elles sont publiques ou le sont devenues sans manquement de la part de la Partie Destinataire ; (iii) elles ont été obtenues légitimement par la Partie Destinataire auprès d'une tierce partie sans violation d'une quelconque obligation de confidentialité ; ou (iv) elles ont été développées de manière indépendante par des salariés de la Partie Destinataire.

- g. « **Services de Consulting** » désigne les services de consulting que nous fournissons conformément à tout Addenda Spécifique aux Services applicable au moment de l'achat de ces services.
- h. « **CPU** » désigne un noyau (ou cœur) physique (dans un environnement informatique physique) ou virtuel (dans un environnement informatique virtuel) auquel est assigné une instance du Logiciel, tel qu'identifié par le système d'exploitation sur lequel le Logiciel est installé.
- i. « **Données Client** » désigne les logiciels (y compris les images machine), données, textes, fichiers audio, vidéo, images ou tout autre contenu vous appartenant ou appartenant à un tiers, que vous ou vos représentants utilisez avec le Logiciel ou que vous téléchargez ou transférez vers un Service Cloud.
- j. « **Documentation** » désigne la documentation technique ou les manuels d'utilisateur généralement distribués ou mis à disposition avec un Produit, y compris tout Guide du Service Cloud applicable.
- k. « **Services de Formation** » désigne les services d'éducation que nous fournissons conformément à tout Addenda Spécifique aux Services applicable au moment de l'achat de ces services.
- l. « **Préjudice** » désigne tout préjudice, perte, dommage ou frais accordé en dernier ressort ou conclu dans le cadre d'un règlement transactionnel approuvé en vertu des présentes (notamment, mais sans s'y limiter, les honoraires d'avocats raisonnables).
- m. « **Code Malveillant** » désigne les virus, chevaux de Troie, vers, bombes à retardement, robots d'annulation (dit « *cancelbot* »), les fichiers corrompus ou tout autre logiciel ou programme similaire.
- n. « **Utilisateur Nommé** » (ou « **Named User** ») désigne (i) une individu unique identifiable disposant d'identifiants de connexion uniques lui permettant d'utiliser ou d'avoir accès aux Produits ; (ii) des individus, collectivement considérés comme un Utilisateur Nommé, utilisant de manière non simultanée un identifiant de connexion générique permettant l'utilisation ou l'accès aux Produits ; (iii) un individu unique sans identifiant de connexion qui reçoit des Rapports directement depuis des Produits.
- o. « **Bon de Commande** » désigne un Bon de Commande conclu entre vous et une entité Strategy pour l'utilisation de Produits.
- p. « **Produits Strategy** » désigne le Logiciel et tout autre Service. Une liste des Produits figure à l'adresse strategysoftware.com/company/product-listing.
- q. « **Durée de la Commande** » désigne la durée de la licence ou du service définie dans un Bon de Commande pour la fourniture ou l'utilisation du Produit concerné, incluant tout renouvellement conformément au Contrat.
- r. « **Addenda Spécifique à un Produit** » désigne tout addenda spécifique à des Produits disponibles à l'adresse strategysoftware.com/company/product-listing.
- s. « **Données Protégées** » désigne les données ou informations qui sont considérées comme des « Données à Caractère Personnel », des « Données de Santé Protégées », des « Informations Personnelles d'Identification » ou tout terme similaire en vertu de la loi applicable.
- t. « **Rapports** » désigne des rapports, des analyses, des tableaux de bords, des dossiers et autres éléments similaires découlant de votre utilisation des Produits.
- u. « **Pays Exclu** » désigne tout pays ou territoire qui fait ou fera l'objet de sanctions globales dans le cadre de l'OFAC imposées par les États-Unis ou par tout autre pays concerné, ou qui ne peut pas recevoir de Produits en raison des contrôles à l'exportation applicables (notamment, mais sans s'y limiter, la Biélorussie, Cuba, l'Iran, la Corée du Nord, la Russie, la Syrie et les régions d'Ukraine de Crimée, de la République populaire de Louhansk (« RPL ») et de la République populaire de Donetsk (« RPD »)).
- v. « **Partie Exclue** » désigne toute personne physique ou morale (i) figurant sur l'une des listes de personnes physiques ou morales tenues par le gouvernement des États-Unis ou tout autre gouvernement concerné qui interdit à ces personnes physiques ou morales de recevoir des exportations ou des services, (ii) détenue à 50 % ou plus par une ou plusieurs parties figurant sur une liste de l'OFAC ou (iii) qui est un ressortissant ou un résident de l'un des Pays Exclus, ou une personne morale ou une autorité gouvernementale située dans un Pays Exclu.
- w. « **Services** » désigne le Service Cloud (y compris la version hébergée sur le cloud du Logiciel en vertu de celui-ci), les Services de Support Technique, les Services de Formation, les Services de Consulting et tout autre service figurant sur un Bon de Commande.
- x. « **Addenda Spécifique aux Services** » désigne tout addenda spécifique à des Services disponibles à l'adresse strategysoftware.com, telle que ponctuellement modifiée par nous.
- y. « **Logiciel Strategy** » désigne un produit logiciel généralement disponible et identifié dans un Bon de Commande qui vous est donné en licence ou mis à disposition conformément au Contrat.
- z. « **Taxes** » désigne les impôts, les taxes, les droits ou tout prélèvement similaire des autorités publiques de toute nature, notamment, par exemple, les taxes sur les ventes, les taxes d'usage, la taxe sur les biens et les services, la taxe sur la valeur ajoutée, les retenues à la source ou les impôts ou taxes similaires, qu'elles nationales ou étrangères, ou imposées par toute juridiction, à l'exclusion des impôts et taxes reposant sur le revenu net, la propriété ou nos salariés.
- aa. « **Services de Support Technique** » désigne les services de support technique et de maintenance que nous fournissons quand ces services sont achetés conformément aux Règles et Procédures Régissant le Support Technique disponibles à l'adresse strategysoftware.com, telles que ponctuellement modifiées par nous.

- bb. « **Addenda Spécifique aux Territoires** » désigne toute Addenda Spécifique aux Territoires disponible à l'adresse strategysoftware.com, telle que ponctuellement modifiée par nous.
- cc. « **Mise à Jour** » désigne la dernière version commerciale d'un Produit mise à disposition après que vous avez eu accès ou utilisé le Produit.

Annexe A

Entité Contractante, Droit Applicable, Compétence, Notification

Localisation du Client	Entité Contractante pour Strategy	Droit Applicable	Compétence (juridictions ayant compétence exclusive)	Notification
États-Unis et Canada	MicroStrategy Services Corporation , société établie dans le Delaware dont les bureaux sont situés 1850 Towers Crescent Plaza, Tysons Corner, Virginie 22182, États-Unis	Virginie	Fairfax County, Virginie (juridictions étatiques et fédérales des États-Unis)	MicroStrategy Incorporated, à l'attention de : <i>General Counsel</i> , 1850 Towers Crescent Plaza, Tysons Corner, Virginie, 22182, États-Unis ; adresse électronique : cwrequests@strategy.com
Argentine	MicroStrategy Brasil Ltda. Sucursal Argentina , with offices at Avenida del Libertador 8620 - Piso 15, Ciudad Autónoma de Buenos Aires (C1429BNS), Argentina	Argentine	Buenos Aires	MicroStrategy Brasil Ltda. Sucursal Argentina, Attention: Legal Representative, Avenida Olazabal 1515, piso 3, Oficina C "304", Ciudad Autónoma de Buenos Aires, (C1428DGG), Argentina; email: cwrequests@strategy.com
Australie et Nouvelle Zélande	MicroStrategy Pty. Ltd. , ABN 59 094 495 020, dont les bureaux sont situés Level 4, 68 York Street, Sydney, NSW 2000, Australie	Nouvelle-Galles du Sud	Nouvelle-Galles du Sud	MicroStrategy Incorporated, à l'attention de : <i>General Counsel</i> , 1850 Towers Crescent Plaza, Tysons Corner, Virginie, 22182, États-Unis ; adresse électronique : cwrequests@strategy.com
Autriche	MicroStrategy Austria GmbH , dont les bureaux sont situés Regus Business Center Twin Tower, Wienerbergstrasse 11, 1100 Vienne, Autriche	Autriche	Vienne	MicroStrategy Incorporated, à l'attention de : <i>General Counsel</i> , 1850 Towers Crescent Plaza, Tysons Corner, Virginie, 22182, États-Unis ; adresse électronique : cwrequests@strategy.com
Belgique et Luxembourg	MicroStrategy Belgium BV , dont les bureaux sont situés Avenue du Port 86C / 204, 1000 Bruxelles, Belgique	Belgique	Bruxelles	MicroStrategy Incorporated, à l'attention de : <i>General Counsel</i> , 1850 Towers Crescent Plaza, Tysons Corner, Virginie, 22182, États-Unis ; adresse électronique : cwrequests@strategy.com
Brésil	MicroStrategy Brasil Ltda. , dont les bureaux sont situés Rua Irmã Gabriela 51, office 413, Cidade Monções, São Paulo / São Paulo, CEP : 04.571-130, Brésil	Brésil	Cour Centrale de la Ville de São Paulo	MicroStrategy Brasil Ltda., à l'attention de : <i>Legal Representative</i> , Rua Irmã Gabriela 51, office 413, Cidade Monções, São Paulo / São Paulo, CEP : 04.571-130, Brésil ; adresse électronique : cwrequests@strategy.com
Chine, Inde, Pakistan, Singapour, Taïwan ou tout autre pays de l'ASEAN	MicroStrategy Singapore Pte. Ltd. , dont les bureaux sont situés 72 Anson Road, #13-01, Singapore 079911	Singapour	Singapour	MicroStrategy Incorporated, à l'attention de : <i>General Counsel</i> , 1850 Towers Crescent Plaza, Tysons Corner, Virginie, 22182, États-Unis ; adresse électronique : cwrequests@strategy.com
Danemark	MicroStrategy Denmark ApS , dont le siège social est situé 2 Axelortov, c/o Gorrisen Federspiel, 1609 Copenhagen V, Danemark	Danemark	Cour Maritime et Commerciale de Copenhague	MicroStrategy Incorporated, à l'attention de : <i>General Counsel</i> , 1850 Towers Crescent Plaza, Tysons Corner, Virginie, 22182, États-Unis ; adresse électronique : cwrequests@strategy.com
France	MicroStrategy France SARL , dont les bureaux sont situés 88 Avenue Charles de Gaulle, 92200 Neuilly-sur-Seine, France	France	Juridictions du Ressort de la Cour d'Appel de Paris	MicroStrategy Incorporated, à l'attention de : <i>General Counsel</i> , 1850 Towers Crescent Plaza, Tysons Corner, Virginie, 22182, États-Unis ; adresse électronique : cwrequests@strategy.com
Allemagne	MicroStrategy Deutschland GmbH , dont les bureaux sont situés Gustav-Heinemann-Ufer 56, 50968 Cologne, Allemagne	Allemagne	Cologne	MicroStrategy Incorporated, à l'attention de : <i>General Counsel</i> , 1850 Towers Crescent Plaza, Tysons Corner, Virginie, 22182, États-Unis ; adresse électronique : cwrequests@strategy.com
Israël	MicroStrategy Israël Ltd , société immatriculée en Israël, sous le numéro 515761740, dont le siège social est situé 58 Harakevet St., Tel Aviv 6777016, Israël, à l'attention de : Barnea & Co. Law Offices	Angleterre et Pays de Galles	Angleterre et Pays de Galles	MicroStrategy Incorporated, à l'attention de : <i>General Counsel</i> , 1850 Towers Crescent Plaza, Tysons Corner, Virginie, 22182, États-Unis ; adresse électronique : cwrequests@strategy.com
Italie	MicroStrategy Italy S.r.l. , dont les bureaux sont situés Corso Europa 15, 20122, Milan, Italie	Italie	Milan	MicroStrategy Italy, S.r.l. à l'attention de : <i>Legal Representative</i> , Corso Europa 15, 20122, Milan, Italie ; adresse électronique : cwrequests@strategy.com
Japon	MicroStrategy Japan Inc. , dont les bureaux sont situés Shin-Hanzomon Bldg, 2nd Floor, 13-1 Ichiban-cho, Chiyoda-ku, Tokyo 102-0082, Japon	Japon	Japon	MicroStrategy Incorporated, à l'attention de : <i>General Counsel</i> , 1850 Towers Crescent Plaza, Tysons Corner, Virginie, 22182, États-Unis ; adresse électronique : cwrequests@strategy.com

Corée du Sud	MicroStrategy Korea Co., Ltd dont les bureaux sont situés 10th floor, Mirae Asset Tower, 620 Teheran-ro, Gangnam-gu, Seoul 06174, Corée du Sud	Corée du Sud	Cour du District Central de Seoul	MicroStrategy Incorporated, à l'attention de : <i>General Counsel</i> , 1850 Towers Crescent Plaza, Tysons Corner, Virginie, 22182, États-Unis ; adresse électronique : cwrequests@strategy.com
Mexique, Colombie, Uruguay, Bolivie, Paraguay, Pérou, Equateur ou tout autre pays situé en Amérique Centrale	MicroStrategy Mexico S. de R.L. de C.V. , dont les bureaux sont situés Javier Barros Sierra #495, Piso 2 Oficina 154 Col. Desarrollo Santa Fe Álvaro Obregón Ville de Mexico, CP 01376, Mexique	Mexique	Ville de Mexico D.F.	MicroStrategy Mexico S. de R.L. de C.V., à l'attention de : <i>Legal Representative</i> , Javier Barros Sierra 495, 2nd Floor, office 154, Col. Desarrollo Santa Fe, Álvaro Obregón, Ciudad de Mexico, Mexique, CP 01376 ; adresse électronique : cwrequests@strategy.com
Pays-Bas	MicroStrategy Benelux BV , dont les bureaux sont situés FRAME OFFICES, Keizersgracht 572, 1017 EM, Amsterdam, Pays-Bas	Pays-Bas	Amsterdam	MicroStrategy Incorporated, à l'attention de : <i>General Counsel</i> , 1850 Towers Crescent Plaza, Tysons Corner, Virginie, 22182, États-Unis ; adresse électronique : cwrequests@strategy.com
Pologne	MicroStrategy Poland sp. z o.o. , dont les bureaux sont situés Prosta 67, 00-838 Varsovie, Pologne	Pologne	Varsovie	MicroStrategy Incorporated, à l'attention de : <i>General Counsel</i> , 1850 Towers Crescent Plaza, Tysons Corner, Virginie, 22182, États-Unis ; adresse électronique : cwrequests@strategy.com
Portugal	MicroStrategy Portugal, Sociedade Unipessoal, Lda , dont les bureaux sont situés Rua Mateus Vicente de Oliveira, nº 18, piso 3 - sala 505, 2745-167 Queluz, freguesia de Queluz-Belas e concelho de Sintra, Portugal	Portugal	Lisbonne	MicroStrategy Portugal, Sociedade Unipessoal LDA, à l'attention de : <i>Legal Representative</i> , at Regus Lisboa, Avenida da República, 50 1050-196 Lisbonne, Portugal ; adresse électronique : cwrequests@strategy.com
Afrique du Sud	MicroStrategy South Africa (Proprietary) Limited , dont le siège social est situé Twickenham Building, The Campus Cnr Sloane And Main Street, Bryanston 2191, Johannesburg, Afrique du Sud	Afrique du Sud	<i>High Court</i> d'Afrique du Sud	MicroStrategy Incorporated, à l'attention de : <i>General Counsel</i> , 1850 Towers Crescent Plaza, Tysons Corner, Virginie, 22182, États-Unis ; adresse électronique : cwrequests@strategy.com
Espagne	MicroStrategy Iberica, S.L.U. , dont les bureaux sont situés Plaza Pablo Ruiz Picasso 1, Torre Picasso, Planta 15, 28020 Madrid, Espagne	Espagne	Madrid	MicroStrategy Iberica, S.L.U. à l'attention du : service juridique, Plaza Pablo Ruiz Picasso, Torre Picasso Planta 15, 28020 Madrid, Espagne ; adresse électronique : cwrequests@strategy.com
Suède	MicroStrategy Sweden AB , dont les bureaux sont situés Mäster Samuelsgatan 60, 111 21 Stockholm, Suède	Suède	Cour Maritime et Commerciale de Stockholm	MicroStrategy Incorporated, à l'attention de : <i>General Counsel</i> , 1850 Towers Crescent Plaza, Tysons Corner, Virginie, 22182, États-Unis ; adresse électronique : cwrequests@strategy.com
Suisse	MicroStrategy Switzerland GmbH , dont les bureaux sont situés c/o Rödl & Partner AG, Flurstraße 55, 8048 Zürich, Suisse	Suisse	Zurich	MicroStrategy Incorporated, à l'attention de : <i>General Counsel</i> , 1850 Towers Crescent Plaza, Tysons Corner, Virginie, 22182, États-Unis ; adresse électronique : cwrequests@strategy.com
Émirats Arabes Unis, Koweït, Bahreïn, Oman, Arabie Saoudite, Liban, Egypte, Qatar et Jordanie	MicroStrategy Middle East FZ-LLC , une <i>Free Zone Limited Liability Company</i> , immatriculée dans l'Emirat de Dubaï, sous le numéro 21051, dont le siège social est situé Dubai Internet City, Building 20, Floor 1, Office 106, Dubaï, Emirats Arabes Unis	Angleterre et Pays de Galles	Angleterre et Pays de Galles	MicroStrategy Incorporated, à l'attention de : <i>General Counsel</i> , 1850 Towers Crescent Plaza, Tysons Corner, Virginie, 22182, États-Unis ; adresse électronique : cwrequests@strategy.com
Royaume-Uni, Grèce, Serbie, Slovaquie, Hongrie, Irlande, Slovaquie, Macédoine, Bulgarie, Estonie, Croatie, Norvège, Chili ou tout autre pays qui ne figure pas dans la présente Annexe A	MicroStrategy Limited , entité immatriculée sous le numéro 02980957, dont les bureaux sont situés Chiswick Park, Building 4, 3rd Floor, 566 Chiswick High Road, Chiswick, Londres W4 5YE, Royaume-Uni	Angleterre et Pays de Galles	Angleterre et Pays de Galles	MicroStrategy Incorporated, à l'attention de : <i>General Counsel</i> , 1850 Towers Crescent Plaza, Tysons Corner, Virginie, 22182, États-Unis ; adresse électronique : cwrequests@strategy.com